Document d'accompagnement du P.S.I. dans le cadre de la difficulté scolaire

Le PSI, Parcours Scolaire d'Inclusion, est un projet personnalisé à mettre en place pour les élèves :

- en difficulté scolaire dès lors que la différenciation pédagogique mise en œuvre en classe et dans le cycle ne permet plus à l'élève d'accéder aux apprentissages ordinaires et à la vie de la classe,
- en situation de handicap en classe ordinaire afin de fixer, si besoin, des objectifs prioritaires qui peuvent être réévalués au fur et à mesure de l'année,
- en situation de handicap en CLIS afin de fixer des objectifs d'inclusion en classe ordinaire le cas échéant.

Concernant la difficulté scolaire, plus le repérage est précoce, plus l'aide apportée sera efficace. Ainsi, si le PSI est principalement un outil destiné aux cycles 2 et 3, il peut néanmoins être proposé dès le cycle 1. Il contribue ainsi au repérage des difficultés et participe de la constitution de l'anamnèse.

De façon générale, parce qu'il est ciblé, pluri-partenarial et mené de manière massée au quotidien, il est le premier projet personnalisé de la difficulté scolaire, qui aide l'élève sur une courte période, à passer un cap résistant.

Quelle que soit la situation, le PSI s'appuie sur 3 volets essentiels : il cible des objectifs de progrès, il intègre une dynamique partenariale et enfin, il est mis en œuvre de manière massée et quotidienne. En cela, il constitue le premier projet personnalisé répondant à la difficulté scolaire, en aidant sur une courte période à surmonter et dépasser des obstacles particulièrement résistants dans les apprentissages.

L'efficacité du PSI est donc liée à ces 3 volets qui doivent être considérés dans leur globalité et leur complémentarité. C'est en cela que cet outil se différencie d'une action d'aide ou de différenciation ordinaire menée dans le cadre de la classe ou du cycle.

Qui renseigne le PSI?

- ✓ Le PSI est pré-renseigné par l'enseignant de la classe et le directeur, il est complété par les échanges avec la famille.
- ✓ A minima, une réunion avec la famille est organisée.
 - En cas de besoin ou si nécessité, une équipe éducative peut être le temps privilégié pour échanger sur la nécessité et le contenu du PSI.
- ✓ Dans certaines situations, les conseils du DESED et/ou du conseiller pédagogique peuvent être complémentaires.

1/ Informations générales



Une partie administrative à compléter par le directeur d'école

<u>Page 1</u>: Cette partie comprend des informations générales à compléter la première année puis à actualiser.

Annee	Ecole Classe Enseignent (e)	Modalités de sociarisation	Depositiv diates de Notie / Finistrocement scritere (PS, APTA, DES, ORISEO, AV, Inference content, Educatur aprilation)	Temps de scoletolites	Tumps disclosion	Sulvis extérious
	Ecsie Chesse Emalgrani	Inclusion et mileu enfrañs Gisposiff U.S Inclusion en SEGFA Gisposiff CASSE FSEAS Temps partigits sorus CIMS Adm				
	Contract Contract	(Inclusion en releva profinate Cityposet LLS PELAS Cityposet LLSS PELAS Temps particular				
	Cross Crossspare	Chichaton en refleur profession (Chichaton en 1907A Chichaton en 1907A				
	Crosse Chesse Emolgrani	Debation on relieur ordinale Clique MFULG Debation on SECEN Clique MFULG ESC. ASS Territor products our un SEES Admin				

Page 2 : il s'agit d'un récapitulatif du cursus scolaire de l'élève.

Colonne 3 : la colonne modalité de scolarisation n'a pas à être complétée pour les élèves en grande difficulté scolaire (exception faite des élèves relevant du dispositif CLASSE).

Colonne 5 : à compléter pour des élèves grande difficulté scolaire ayant un temps de scolarisation différent du temps normal de scolarisation

Colonne 6 : à barrer

Colonne 7 : il s'agit des suivis dont l'élève bénéficie pendant ou hors temps scolaire en fonction des éléments dont dispose l'école.



Page 3 : à compléter chaque année par le directeur

Il s'agit d'indiquer si l'enfant bénéficie ou non d'un PAI et quels sont les partenaires intervenant auprès de lui.

2/ Le projet :

A/ On y trouve une partie listant le nom, le prénom et le numéro du PSI ainsi que la classe, l'école, la date du projet et la durée prévue, la référence au champ disciplinaire et à la composante/domaine et au socle.



Concernant la durée :

L'action massée est une clé de réussite. Cela signifie que le PSI doit être réduit dans le temps (4 à 7 semaines maximum) et que les capacités travaillées doivent être entrainées le plus régulièrement possible : au quotidien autant que possible, au minimum 3 fois dans la semaine.

B/ Une partie concernant ce qui « motive la mise en place du projet / la situation actuelle » avec les réussites/ obstacles et capacités visées.



Réussites / Points d'appui : Décrire ce que sait faire l'élève sur le domaine ciblé, les points sur lesquels on peut s'appuyer.

- Qu'est-ce qui est acquis dans le domaine ciblé ?
- Qu'est-ce qui est réalisé avec de l'aide, des outils ?
- Qu'est-ce qui peut aider dans le champ méthodologique ?
- Qu'est-ce qui peut aider dans le champ du vivre ensemble ? (peut travailler avec un autre élève, est capable d'autonomie sur une activité numérique...)

Obstacles:

- Décrire ce qui est difficile vis-à-vis du domaine ciblé. Caractériser ce qui empêche ou gêne l'apprentissage.
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Dans cette liste, quelles sont les 3 difficultés qui apparaissent prioritaires ?

Compléter avec les éventuels obstacles liés à la méthodologie ou au vivre ensemble qui peuvent interférer avec les champs disciplinaires fondamentaux.

- Qu'est-ce qui est particulièrement résistant dans le domaine ciblé ?
- Qu'est-ce qui gêne le rythme de l'apprentissage ?
- Qu'est-ce qui fait obstacle dans le champ méthodologique ?
- Qu'est-ce qui fait obstacle dans le champ du vivre ensemble ?

Capacités ciblées :

Se fixer maximum **3 capacités ciblées dans le champ disciplinaire choisi**. Elles seront **réalistes, réalisables, évaluables et porteuses de réussite potentielle** sur la durée du PSI. Si des difficultés sont repérées dans plusieurs champs disciplinaires, privilégier un seul champ disciplinaire dans le cadre du PSI (un autre champ disciplinaire pourra être travaillé ultérieurement ou dans le cadre de la différenciation pédagogique).

Il s'agira de privilégier, dans un premier temps, parmi plusieurs capacités visées celle qui sera la plus facile à atteindre pour l'élève. C'est en développant chez lui un sentiment de compétence que l'on parviendra à lui faire changer de regard sur lui-même.

Dans le cas de figure où l'enseignant a du mal à prioriser un champ plutôt qu'un autre, l'aide d'un enseignant spécialisé (personne-ressource) ou d'un conseiller pédagogique peut être sollicitée.



Cette mise en œuvre se veut être un travail réflexif quant à la façon de mettre en place concrètement le projet en classe avec la prise en compte des adaptations si nécessaire.

Attention!

Se méfier des capacités très génériques (ex. connaître ses tables, encoder des mots, lever le doigt pour demander la parole) qui sont la plupart du temps irréalisables dans le temps donné. Favoriser la fragmentation des capacités : plus la marche est réduite, plus elle a de chance d'être franchie avec succès.

- Que doit-être capable de faire l'élève pour progresser significativement dans le domaine ciblé dans le temps imparti ?
- Comment sera évalué son progrès ?
- Comment s'assurer de son succès? Je ne compte pas seulement sur son changement, je m'assure que l'élève va pouvoir réussir en mettant des moyens à disposition (outil, modalité de travail...).



Mise en œuvre des actions

- En classe, par l'enseignant(e) :
- Quels rituels favoriseraient les capacités visées ?
- Quels outils ? les outils sont d'autant plus efficaces qu'ils sont co-construits avec l'élève. Penser à les solliciter dans le cours de la séance.
- Quels outils numériques complémentaires? au-delà de l'application choisie, anticiper le temps de découverte et d'appropriation de l'outil pour un usage autonome le plus régulier possible.
- Quelles activités libres ? jeux, cartes, manipulations...
- Quelles adaptations? cf. ressources « adaptations » sur le site de la DENC : mallette attitudes divergentes, livret « adaptations »...

- Modalités de travail

- Les outils ou les supports proposés, avant de pouvoir être réalisés/utilisés en autonomie, doivent faire l'objet d'une appropriation par l'élève. Il est souvent difficile d'isoler un temps spécifique avec l'élève concerné pour entraîner cette appropriation. Privilégier autant que possible une appropriation par le groupe classe / sous-groupe de la classe.
- L'accompagnement de proximité est également une modalité de travail qui favorise le passage de caps difficiles : le travail en ateliers, en plan de travail, le tutorat explicite sont autant de modalités qu'il peut être pertinent de mettre en œuvre sur la durée du PSI.

- En décloisonnement, en équipe :

Les actions peuvent être poursuivies par les collègues dans le cadre des décloisonnements.

- Quel projet d'équipe peut être un levier efficace pour les capacités ciblées ?

 Ex.: atelier d'éducation physique en lien avec le vivre ensemble, projet de correspondance en lien avec les compétences d'écriture.
- Quels attendus seront spécifiquement identifiés sur ce temps de décloisonnement?
 - Ex.: l'élève devra être capable de maitriser sa frustration face à la difficulté

 l'élève aura réussi quand il sera capable de persévérer 3 fois sur une action
 motrice échouée en séance de gymnastique (roulade, roue, équilibre)
- Comment le maître en charge de l'atelier est-il informé des attendus spécifiques et contribue-t-il au progrès ?
 - Le degré d'exigence doit correspondre précisément aux compétences mobilisables par l'enfant engagé dans son PSI. L'implication du maître permettra de définir les réajustements porteurs de sens.

D/ Une partie « proposition de la famille » afin que les parents soient des partenaires sans qu'il y ait d'ingérence de la part de l'école et sans que les parents fassent du scolaire.



Propositions d'actions de la part de la famille

Les parents sont les responsables légaux de l'enfant, et leur mission éducative est première.

Concernant les actions de la famille dans le PSI, elles sont donc essentielles pour :

- redonner à la famille un pouvoir d'agir sur la situation de fragilité que vit leur enfant ;
- consolider le lien école-famille : sa solidité est un facteur de réussite scolaire pour l'enfant.

Les actions de la famille sont TOUJOURS co-établies. Il ne peut être question que l'école prescrive des actions qui relèvent du champ de compétence parental, ni même de déléguer aux parents des compétences scolaires à construire à la maison comme l'apprentissage des tables ou le travail de combinatoire.

Le PSI a ici le rôle d'un outil qui permet de penser et agir avec les parents, et d'un contrat qui engage toutes les parties pour viser la réussite.

Réfléchir avec les parents :

Des actions auprès de l'enfant

Après avoir présenté ce que l'école mettra en œuvre, inviter les parents à proposer des actions complémentaires. On repositionnera les propositions à caractère trop « scolaire » : il ne s'agit pas que la famille refasse la classe à la maison. On les réorientera sur un champ éducatif plus général, en contexte de vie à la maison ou d'activités périscolaires.

- Qu'est-ce qui pourrait être envisagé en complément de l'école, pour aider votre enfant à reprendre confiance en lui, à se sentir compétent (éviter l'impasse des punitions, des interdictions)?
- Qu'est-ce qui pourrait être envisagé pour réduire sa fatigue ?
- Pour l'aider à être plus autonome ?

On pourra ainsi explorer les champs du sommeil, de la santé, de la valorisation.

Il conviendra de s'appuyer sur les propositions des familles, même si elles peuvent paraître simples dans une première lecture. Les points réguliers qui suivront seront autant d'occasion d'enrichir leur action. L'important est que les actions qui seront retenues soient mises en œuvre avec régularité.

- Des actions en lien avec l'école
- Comment se tient-on au courant mutuellement des progrès de l'enfant dans le cadre du PSI ?
- Est-il nécessaire qu'un temps parents-élève-enseignant(e) soit organisé chaque semaine ?

E/ Une partie « actions des partenaires » afin de voir comment ceux-ci peuvent contribuer à appuyer le projet dans leur champ de compétence.



- Partenaires de santé

Est-ce que la bonne santé de l'enfant est questionnée ?

Si le comportement de l'élève alerte, il est peut-être temps de faire vérifier sa vue, ou son audition.

Des difficultés en phonologie peuvent également être liées à des rhumes fréquents ou un mouchage inefficace. Un bilan orthophonique peut également paraître pertinent. Il est important d'explorer les champs de santé qui pourraient être concernés par la problématique relevée.

- DESED

Quels conseils relèveraient du DESED pour ce PSI (pour les adaptations envisagées, l'aménagement des espaces, les règles de vie, le matériel support...) ?

L'attention du psychologue scolaire est-elle requise?

Conseiller pédagogique

Quels conseils relèveraient du conseiller pédagogique pour ce PSI (pour des adaptations pédagogiques, des modalités de travail, des ressources alternatives...) ?

La finalisation de la rédaction et les échanges de signatures peuvent-être postérieurs à cette réunion ou cette équipe éducative.

F/ Bilan/ Amendement/Perspectives



L'enseignant rédige un bilan succinct et propose des réajustements si nécessaire, il n'y a alors pas lieu de rédiger un autre PSI. Le bilan final peut faire l'objet d'une rencontre avec la famille.

Adaptations matérielles / pédagogiques à inscrire dans la durée



Cette partie de bilan est complétée avec les adaptations qui seraient à mettre en place dans la durée.

L'APDA peut permettre de nourrir ce document. Ainsi, les adaptations à mettre en place dans la durée seront consignées dans le PSI.



Si le PSI n'a pas porté ses fruits malgré les amendements, l'enseignant peut solliciter une aide pédagogique complémentaire ou l'aide du DESED. Cette dernière perspective est à évoquer avec la famille. Le document est alors signé par l'élève, l'enseignant.e, le/la directeur/trice de l'école.

La demande formulée par l'enseignant sur le PSI suffit à solliciter une aide du DESED. Pour cela, transmettre le PSI à la direction d'école qui sollicitera le DESED.

Une réponse sera proposée à l'issue de la synthèse de l'équipe DESED.

Attention! La sollicitation du DESED ne signifie pas qu'il ne doit plus y avoir de PSI ou de remédiation au sein de la classe.